Objets trouvés

Vous avez perdu un objet sur la commune ?

La commune met à votre disposition cette rubrique afin de faciliter la restitution des objets retrouvés sur son territoire.

Comment ça fonctionne ?

Tout objet trouvé doit être rapporté à l'accueil de la mairie. Après réception, une photo de l'objet pourra être publiée sur cette page afin de permettre à son propriétaire de le reconnaître.

Vous trouverez ci-dessous les photos des objets actuellement en attente de leur propriétaire.

Si vous reconnaissez l'un de ces objets, contactez ou rendez-vous à la mairie pour organiser sa restitution. Une preuve de propriété pourra vous être demandée.

Durée de conservation

Les objets sont conservés en mairie pendant une durée maximale d'un an à compter de leur dépôt.

Passé ce délai, les objets non réclamés pourront être orientés vers une association, une recyclerie ou une filière de traitement des déchets adaptée à leur nature et à leur état.

Vous avez trouvé un objet ? Ayez le bon réflexe : rapportez-le à la mairie pour lui donner toutes les chances de retrouver son propriétaire !

Contact

Mairie de Sombernon

- Rue Ferdinand Mercusot
 21540 SOMBERNON
- 03 80 33 40 01
- Contact

Téléchargement

Arrêté sur les objets trouvés



Montre Flik Flak

Trouvée le 06/11/2026

Lieu : Salle cinéma – Espace de la Brenne